

Printemps bio 2025

Proposer un évènement – Mode d'emploi



Période du Printemps Bio 2024 : du 22 mai au 21 juin 2025

Période de dépôt des dossiers d'animation 2025 :
du 18 janvier au 10 mars 2025

Votre contact :

GAB 72

Amandine DEBOISSE

amandine.deboisse@gab72.org ou 07.44.56.87.33



GAB72

Maison des Paysans - 16 av. G Auric

72000 Le Mans

02.43.28.00.22 ou contact@gab72.org

www.gab72.org

N° Organisme formateur : 527.200.897.72

PRINTEMPS BIO 2025 : Une nouvelle édition s'organise !

Objectif : faire connaître au plus grand nombre les techniques, les pratiques, les principes et les valeurs de l'agriculture biologique.

Le Printemps BIO se déroule chaque année, dans toute la France sur une période donnée, les acteurs de la Bio se mobilisent pour informer et sensibiliser tous les publics à l'agriculture biologique et ses produits.

Des centaines d'animations sont organisées dans toute la France : fermes ouvertes, apéros bio, expositions, dégustations en magasin, animations dans les écoles, repas bio en restauration collective et commerciale, etc.

Le Printemps BIO est une campagne de l'Agence Bio - plateforme nationale d'information et d'actions pour le développement de l'agriculture biologique en France. Il est mis en place au niveau régional par INTERBIO Pays de la Loire et coordonné au niveau du département par le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Sarthe (GAB 72).

En 2025, le Printemps Bio se tiendra du 22 mai au 21 juin 2025 !



ORGANISER UN ÉVÈNEMENT



Qui peut participer ?

- **Producteur-trice bio**
- Porteurs-teuses d'un projet agricole
- Etablissements scolaires agricoles ou non
- Collectivités territoriales
- Associations, citoyen-nes



Pourquoi participer ?

- **Sensibiliser le Grand Public à l'AB**
- Rencontrer vos clients-es et futurs-res clients-es
- Développer votre clientèle
- **Faire connaître vos produits**
- Valoriser votre activité et vos projets de développement



Quels type d'évènements organiser ?

Tout type d'évènement faisant la **promotion de l'agriculture biologique faisant référence à l'un ou plusieurs axes suivants** :

- **L'Agriculture Biologique** : productions et pratiques agricoles, foncier agricole, installation et conversion vers l'AB ...
- **L'alimentation biologique** : produits bio, qualité alimentaire, filières locales, transformation des produits bio, restauration collective, accessibilité et distribution, économie locale, économie sociale et solidaire ...
- **L'environnement** : pratiques agricoles vertueuses, préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, des équilibres naturels et des écosystèmes en lien avec l'agriculture bio ...
- **Exemples d'évènements** : ferme ouverte chez des producteurs-trices, marchés bio / paysans, exposition sur l'un des 3 axes (écoles, bibliothèques, restaurant), animation lors d'un marché, dégustation de produits bio, porte ouverte d'un jardin familial, atelier découverte, atelier cuisine, conférence, projection ciné-débat, sortie nature, randonnée gourmande, spectacle à la ferme ...

QUI FAIT QUOI ?

Le Printemps BIO est un temps fort de communication autour de l'AB, destiné au grand public. Il met à contribution les adhérents-es du GAB 72 (producteurs-trices bio ou en conversion, les porteurs-teuses d'un projet agricole, les associations, les partenaires).



GAB 72

Rôle du GAB 72

- Participe à la coordination, à la diffusion de l'information et suit le financement du Printemps Bio au niveau régional
- Pilote l'organisation du Printemps Bio au niveau départemental (sollicite, rencontre et accompagne les différents organisateurs d'un évènement)
- Communique sur le Printemps Bio au niveau de ses adhérents, réseaux, partenaires et presse locale via les outils numériques et les outils mis à disposition par Interbio Pays de la Loire



Rôle de l'organisateur d'un évènement

- Elabore un évènement de mise en avant de l'AB et le propose au GAB 72 en respectant le process d'inscription
- S'engage à faire ses déclarations en préfecture ou mairie pour toutes manifestations sur la voie publique
- Affiche sa participation au Printemps Bio en mettant les logos des partenaires dans sa communication et répond aux sollicitations de la presse locale pour faire la promotion de son évènement
- Prépare, accueille et anime l'évènement
- Transmet un bilan qualitatif et quantitatif au GAB 72 après l'évènement

Inscription :

Pour que votre évènement rejoigne le programme du Printemps Bio, vous devez vous inscrire auprès du GAB72, au plus tard le 10 mars 2025, via le formulaire en ligne suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScMNMmNDVkBgAKSxMYIMGH_ka3qzWu79v9HpgNx-XtMOFWDw/viewform?usp=header

Un échange physique ou téléphonique permettra de préciser le projet d'évènement et les dépenses envisagées et de valider l'inscription.

FINANCER SON ÉVÈNEMENT

Un budget est alloué au GAB 72 par Interbio et la Région PDL permettant ***une prise en charge financière partielle*** pour les organisateurs-trices d'un évènement dans le cadre du Printemps Bio. **Seuls les adhérents-es au GAB 72 pourront faire une demande de participation financière.**

Les conditions précises de prise en charge (pourcentage, plafond maximum par évènement) ne sont pas connues à ce jour, nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons des informations de la part de nos financeurs.

Les grandes étapes du financement :

- Transmission du budget prévisionnel au moment de l'inscription et **au plus tard le 30 mai 2025**
- Le GAB 72 transmet les conditions et montants précis de remboursement dès qu'il en a l'information.
- **Transmission des factures justificatives et de la facture globale adressée au GAB 72 accompagnée d'un RIB au plus tard le 31 juillet 2025**

Le budget prévisionnel de votre évènement : <https://www.gab72.org/printemps-bio/>

Sera pris en charge :



- Location de matériel
- Impression de document de communication (contenant impérativement les logos des partenaires régionaux et départementaux)
- Création de supports pédagogiques,
- Prestations extérieures (spectacles, animation, ...) (pour les spectacle uniquement valable sur la partie non facturée au public)

Ne sera pas pris en charge :



- Le temps de travail de l'organisateur-trice
- Les achats alimentaires
- Les aménagements permanents (ou dépassant le cadre de l'évènement)
- Les animation, repas, animation ... qui seraient refacturés aux participants

Comment faire sa demande de prise en charge ?



- Remplir à l'inscription son budget prévisionnel des dépenses
- A la suite de l'évènement, établir une facture au nom du GAB 72 du montant total de vos dépenses, accompagnée d'un RIB et de tous les justificatifs de dépenses
- **Seules les factures reçues le 31 juillet au plus tard seront remboursées.**

Communiquer pour le Printemps BIO

A la validation de votre dossier par le comité de pilotage Printemps Bio, le GAB 72 vous fournira des fiches astuces pour votre communication, et sera également actif sur la communication des évènements via son site internet et sa page Facebook.

De plus, nous mettrons à votre disposition des supports de communication (affiches, flyers, ...) pour votre évènement.